



## Les nourriceries, un rôle essentiel



© Benoit Maurizot / Office français de la biodiversité

Le parc s'associe aux pêcheurs pour suivre les nourriceries côtières et estuariennes où les jeunes poissons trouvent des conditions favorables à leur développement.

Les nourriceries du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis sont sous surveillance. La seconde campagne Suivinour s'achève.

Les nourriceries sont des habitats essentiels pour la biodiversité. » Yohan Weiller, chargé de mission pêche et cultures marines au parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, vient de diriger la seconde campagne de suivi des nourriceries côtières (Suivinour).

« Du bon état des nourriceries dépend le renouvellement des espèces halieutiques et patrimoniales comme l'esturgeon, souligne-t-il. Les estuaires et les pertuis, ces zones maritimes protégées par les îles, forment des biotopes particuliers. Les fleuves y

apportent des nutriments essentiels pour les juvéniles qui s'y développeront. »

Cette campagne vient en complément de celle menée par l'Ifremer qui étudie également les nourriceries côtières du golfe de Gascogne, mais ne permet pas de couvrir tous les ans les pertuis Breton et d'Antioche et la Gironde. « Les moyens nautiques mobilisés par le parc naturel marin permettent d'aller dans les zones de faible profondeur connues pour concentrer les juvéniles. Grâce à ces deux campagnes, nous avons la représentation la plus fine possible des nourriceries », poursuit Yohan Weiller.

### Abondance de la ressource

Un partenariat a aussi été initié avec la pêche professionnelle. « Nous avons pu échanger sur les différentes zones à étudier, souligne Romuald Massé, patron d'un navire de pêche polyvalent de 11,50 mètres. J'ai presque 30 ans d'expérience dans

la zone. Ce travail commun avec les scientifiques est intéressant : il nous permet de mieux connaître l'abondance de la ressource mais aussi de dialoguer sur les problématiques de protection. »

Quatre-vingts traits de chaluts ont été réalisés dans ces secteurs. Ils s'ajoutent aux 40 effectués par l'Ifremer. « Chaque espèce ramenée à bord est mesurée. Cela nous offre une visibilité détaillée, indique Yohan Weiller. Cent vingt traits de chaluts cumulés, c'est inédit en termes de densité de suivi et d'échantillonnage. »

La campagne, financée par l'Office français de la biodiversité, dévoile ses premiers enseignements : « Nous pouvons confirmer que les zones peu profondes de vasières sont propices pour la nourricerie de soles, détaille Yohan Weiller. Au large de l'estuaire de la Gironde, on trouve une forte densité de maigres et de cétéaux. Mais nous avons encore besoin de plusieurs années pour aboutir à un résultat consolidé. »

# La posidonie sous haute surveillance

La protection des herbiers de posidonies entre dans une nouvelle phase en Méditerranée avec une évolution de la réglementation.

« Nous bénéficions d'un dispositif de surveillance en temps réel. » Pierre Boissery, expert à l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, se réjouit de pouvoir suivre les navires sur les herbiers de posidonies. Un suivi rendu possible par l'agrégation des données AIS et de celles de Donia. Cette application permet aux plaisanciers de connaître la nature des fonds et la réglementation.

## Secteurs à surveiller

En 2020, la présence de navires sur les herbiers a augmenté de 15 % pendant l'été par rapport à 2019. Plus de 7 000 mouillages y ont été dénombrés. « Il faut non seulement comptabiliser les navires au mouillage, mais également leur durée, indique Pierre Boissery. Un navire est par exemple resté ancré 40 jours sur l'herbier. On arrive ainsi à plusieurs années de temps cumulé dans ces zones d'espèces protégées. » Ces chiffres permettent de représenter sur une carte les zones où les pressions sont les plus importantes. Les golfes de Saint-Tropez et Juan et le secteur de Menton sont des secteurs à surveiller particulièrement en raison de la présence de navires de grande plaisance (supérieurs à 25 mètres). Les ancres arrachent de façon irréversible les racines de posidonies, qui forment un habitat clef pour toute la Méditerranée. Ces herbiers abritent 25 % des espèces animales observées.

« Jusqu'à présent, il n'était écrit nulle part qu'on ne pouvait pas mouiller sur l'herbier, même s'il est interdit de le détruire, souligne Stéphane Péron, chef du pôle aménagement durable de l'espace marin à



© Laurent Ballesta / Andromède Océanologie

Le mouillage a de multiples impacts sur la posidonie : l'impact direct au moment du mouillage, le raguage ou déplacement de la chaîne, la remontée de l'ancre qui arrache les rhizomes.

la préfecture maritime Méditerranée. Aujourd'hui, nous faisons le lien entre l'ancrage des plus grands navires et la destruction de l'herbier de posidonies. » Un arrêté a été pris en juin 2019 prévoyant le principe général d'interdiction de mouillage sur la posidonie, espèce protégée depuis 1988. Les arrêtés d'application, qui seront pris d'ici la fin de l'année, préciseront les zones interdites au mouillage des navires de 20 ou 24 mètres et plus.

Avec l'appui de l'OFB et les résultats des suivis de l'herbier réalisés par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, des concertations locales ont été menées par les différentes directions départementales des territoires et de la mer. Ces réunions ont

permis de délimiter précisément ces zones d'interdiction.

Au-delà de la protection de l'environnement, ces arrêtés permettront d'assurer la sécurité maritime en évitant une concentration trop forte des navires dans certaines zones du littoral. « Nous essayons d'être le plus précis possible en fonction des secteurs. Il est certain que dans le Var et les Alpes-Maritimes, où l'on constate à la fois une forte fréquentation et une forte présence de l'herbier, nous sommes particulièrement attentifs et délimitons les zones le plus précisément possible », affirme Stéphane Péron. Quinze arrêtés préfectoraux seront publiés d'ici à la fin 2020, de la frontière italienne à l'Hérault, en passant par la Corse.

## 3 questions à...



© Frédéric Villers

Frédéric Villers,  
réfèrent mouillage en  
Méditerranée pour l'OFB

## Renforcer la coopération en Méditerranée

### Quels sont les objectifs du Mediterranean Posidonia Network ?

Nous souhaitons renforcer la coopération à l'échelle de la Méditerranée, où la conservation de l'herbier de posidonies est un des enjeux majeurs. C'est un écosystème clé. Aujourd'hui, une des plus grandes menaces est celle des ancrages des navires, et notamment des plus grosses unités. En France, la protection des herbiers de posidonies est en train de se renforcer au niveau réglementaire. Il faut éviter un effet report de l'impact vers d'autres pays où la réglementation est moins

contraignante car ces navires se déplacent rapidement.

### Comment est né ce réseau et qui rassemble-t-il ?

Le réseau est né sous l'impulsion de l'Office français de la biodiversité à l'issue d'un colloque européen sur l'impact des ancrages. Nous avons noué un contact avec nos collègues italiens, espagnols, grecs et croates. Nous avons inclus l'ensemble des pays de la rive Méditerranée. Le Maghreb est également concerné. La première réunion virtuelle, début octobre, a rassemblé onze pays et la

Commission européenne. C'est au-delà de nos espérances.

### Quelles en seront les actions ?

Nous mènerons une étude pour connaître la réglementation et le niveau de protection de l'herbier de posidonies dans chaque pays. Nous devons aussi élargir la connaissance et établir une carte des secteurs prioritaires. Enfin, l'enjeu fondamental est celui de la communication, en prenant appui sur les retours d'expérience d'autres pays. Nous espérons développer un outil dès 2021, une vidéo en plusieurs langues.

# Innovation : un ancrage durable

Sur tous les littoraux, des initiatives se développent pour protéger les fonds marins des mouillages.

Dans le parc national de Port-Cros, 68 bouées d'amarrage respectueuses de l'environnement ont été installées sur une zone de 1,7 km<sup>2</sup>. Sans chaîne pour raguer les fonds et ancrées par un système de vis hélicoïdales qui n'affectent pas le système racinaire de la posidonie, elles sont installées de mi-avril à mi-octobre.

« En haute saison, on pouvait compter dans la rade jusqu'à 200 bateaux ancrés simultanément, souligne Stéphane Penverne, chargé de mission au parc national. Aujourd'hui, le mouillage est organisé, le nombre de places est limité mais toujours gratuit en journée. » Il faut en revanche payer pour y passer la nuit, et les tarifs favorisent la rotation. Au-delà de deux nuitées, le tarif double pour chaque nuitée supplémentaire (dans une limite de cinq nuits).

Globalement, les retours sont positifs. « Le mouillage est moins dépendant de la météo, il est sécurisé et il n'y a pas de voisins trop proches, résume Stéphane Penverne. En termes de fréquentation sur l'île, un sujet qui mobilisait les professionnels du tourisme, nous avons observé que l'écrêtement des pics était globalement compensé par un lissage de la fréquentation. »

En Bretagne, on regarde aussi de près le développement des mouillages de moindre impact pour protéger non pas la posidonie mais les zostères. Ces herbiers sont considérés comme des milieux très favorables à la biodiversité. « Ils sont situés dans des zones sableuses abritées, souvent propices au mouillage également », souligne Marie

Le Baron, chargée de mission à l'Office français de la biodiversité.

Une expérimentation de mouillages « de moindre impact » a démarré il y a trois ans au large des îles des Glénan avec huit bouées. Les chaînes y sont remplacées par un bout. « Nous avons observé en trois ans un impact positif sur l'herbier : sa densité a augmenté », indique Marie Le Baron. Ce type de mouillage doit être étendu sur toute la zone des Glénan d'ici trois ans.

## « Travail de sensibilisation avec les usagers »

Concarneau veut également installer 80 mouillages de ce type dans l'anse de Kersaux à partir de 2021. « Il reste un travail de sensibilisation à faire avec les usagers, pointe Marie Le Baron. Il y a souvent une méconnaissance de l'importance écosystémique des herbiers mais aussi une crainte vis-à-vis de ce nouveau type de mouillage qui peut apparaître moins sécurisé, alors que ce n'est pas le cas. »

« Il y a un besoin d'information au plus près du terrain, acquiesce Jamila Poydenot, coordinatrice régionale de la campagne Écogestes Méditerranée. C'est pour cela que nous allons voir les plaisanciers directement au mouillage. » Cette année, la campagne était axée précisément sur les mouillages et les herbiers de posidonies. « Nous avons diffusé un dépliant qui retrace 30 ans de protection de l'herbier et son importance en tant qu'écosystème. On y montre clairement la responsabilité de l'ancrage dans sa dégradation, un impact complètement évitable, souligne Jamila Poydenot. Beaucoup ne connaissent pas le sujet, mais nous avons pu mesurer que ces actions ont un effet et que les plaisanciers changent leurs pratiques. »



Les mouillages « écologiques » se développent afin de limiter les pressions des activités sur les habitats. Ici, corps-mort empenné pour protéger un herbier de zostère sur la façade atlantique.



## La directive cadre

Stratégie pour le milieu marin dispose d'un nouveau site internet. Afin de rendre l'ensemble de la démarche française plus lisible pour le grand public et faciliter l'accès aux résultats, le site web de la DCSMM évolue et devient un sous-domaine du portail Milieu marin France.

[www.milieumarinfrance.fr](http://www.milieumarinfrance.fr)

## Projet Life Marha

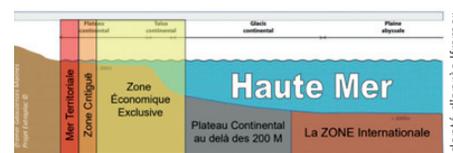
Dans le cadre du projet Life Marha, l'Office français de la biodiversité lance un appel à manifestation d'intérêt de recherche et développement. Les projets devront porter sur des mesures d'amélioration de la gouvernance sur des sites pilotes Natura 2000 en mer. Objectif : contribuer à une gouvernance de qualité dans ces sites afin d'atteindre les objectifs de conservation.

[www.life-marha.fr](http://www.life-marha.fr)

## Les Espaces maritimes

La Commission des limites du plateau continental, organe des Nations unies, a autorisé la France à étendre son plateau continental de 730 000 km<sup>2</sup>, dans le cadre du processus de révision des limites à l'échelle internationale. Cette superficie représente près de deux fois l'espace maritime français actuel de l'Hexagone. La France contrôle ainsi la ressource du sous-sol du plateau continental de ces nouveaux espaces. Elle peut encore prétendre à une extension de 500 000 km<sup>2</sup>.

[www.extraplac.fr](http://www.extraplac.fr)



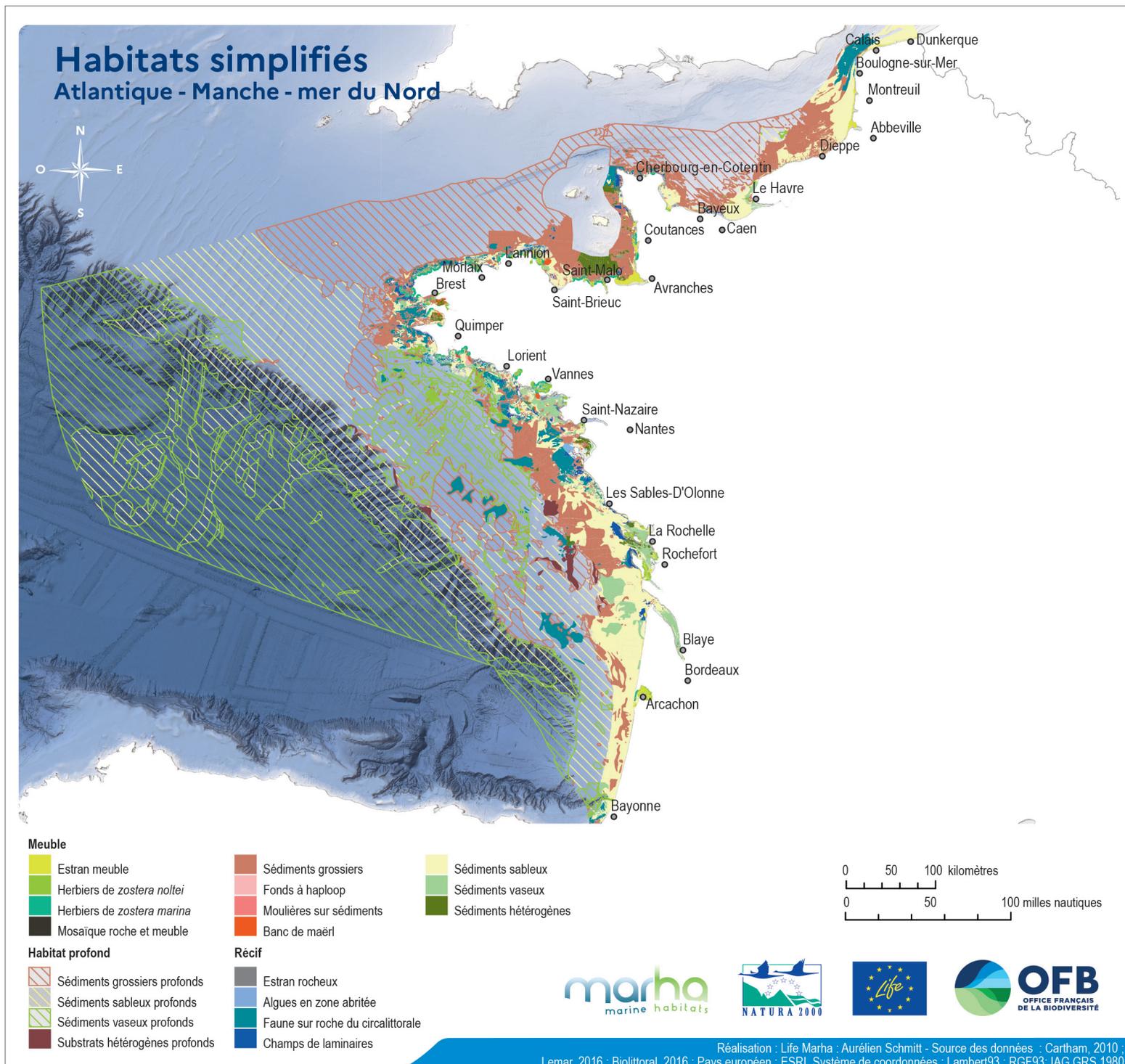
# Des habitats riches et diversifiés

C'est près de la côte que la complexité géomorphologique et la rapide variation bathymétrique engendrent des habitats remarquables tels que les herbiers de zostères, les champs de laminaires, les récifs d'hermelles, les bancs de maërl et les fonds à haploos (crustacés sédentaires coloniaux). Ces habitats côtiers sont particulièrement riches en biodiversité et assurent des fonctions écosystémiques essentielles (nourricerie, nurseries, frayères). Plus au large, sur les tombants du plateau continen-

tal, les canyons sous-marins abritent des formations de coraux profonds riches d'une biodiversité spécifique. Les courants froids ascendants qui les parcourent, très chargés en nutriments, alimentent le premier maillon d'une chaîne trophique qui s'étend jusqu'aux prédateurs supérieurs : grands mammifères et oiseaux marins.

Ces habitats à forts enjeux écologiques ont pour la plupart intégré le réseau européen Natura 2000 qui vise leur protection. Les activités humaines peuvent

s'y développer tant qu'elles n'ont pas d'incidences significatives sur ces milieux. Les habitats côtiers sont particulièrement menacés et peuvent disparaître sous l'effet de l'artificialisation, des pollutions qui s'accumulent dans les sédiments, des activités d'extraction de granulats, de certaines pêches, du rejet de sédiment de dragage en mer ou encore de travaux sous-marins. Tout l'enjeu de la mise en place de zones de protection forte sera d'identifier les sites qui ont le plus besoin de protection au sein de ces habitats sensibles.



[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

Directeur de la publication : Pierre Dubreuil – Rédactrice en chef : Agnès Poiret – Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini – Ont participé à ce numéro : Claude Bourdon, Delphine Meysard, Guillaume Paquignon, Alain Pibot, Aurélien Schmitt – Office français de la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2